

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019
DELIBERATION N° 30

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE (jusqu'à 22h14), Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 22h12), UGALDE (à partir de 18h00 et jusqu'à 20h22, à partir de 22h05), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 22h14), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h33), MM. POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h32), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 22h05), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

M. SOROSTE par M. MILLET-BARBE (à partir de 22h14) ; M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 22h12) ; M. UGALDE par Mme LAUQUE (jusqu'à 18h00, de 20h22 jusqu'à 22h05) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 22h14) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h33) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h32) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET (à partir de 22h05) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Absentes : Mmes JUZAN et CANDILLIER.

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Arcouet,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Domaine public fluvial - Demandes d'exonération exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.

Quai de Lesseps - Péniche Djebelle :

Par délibérations des 26 octobre 2017 et 7 juin 2018 dans le cadre des travaux d'aménagement du Tram'Bus, la ville de Bayonne a exonéré de redevance d'occupation du domaine public à titre commercial tous les commerçants du quartier Saint-Esprit jusqu'au 30 juin 2018 puis a accordé une exonération partielle jusqu'en décembre 2018.

Dans un souci d'équité et eu égard aux travaux qui se sont déroulés sur le quai de Lesseps de janvier à septembre 2019, il peut être envisagé d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public fluvial la péniche Djebelle exerçant une activité de chambres d'hôtes, laquelle ayant subi au même titre que les autres professionnels du quartier une gêne importante.

Celle-ci est d'ailleurs d'autant plus avérée que depuis octobre 2018, l'arrêt des bus interurbains longue distance a été transféré sur ce même quai entraînant de multiples mouvements peu propices à la tranquillité des lieux nécessaire à un habitat hôtelier fluvial.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil municipal de réduire de manière exceptionnelle la redevance d'occupation du domaine public fluvial pour être ramenée à 2 224,87 € (soit 60 % de réduction par rapport au montant initial).

Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour - Navette Fluviale Bayonne – Boucau – Anglet :

Le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) a mis en place un nouveau service de navette fluviale jusqu'à Boucau et Anglet.

Ce nouveau service offre deux arrêts sur le territoire communal, l'un avenue Maréchal Leclerc et le second quai de Lesseps à proximité du pont Henri Grenet.

La mise en place de ce service a nécessité la création de pontons permettant le transbordement des voyageurs. L'occupation de ces pontons est soumise à redevance dans le cadre de la concession d'équipements légers de plaisance de Bayonne.

S'agissant d'un service public de transport de personnes, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour a demandé l'exonération de cette redevance d'occupation.

Au regard de l'intérêt général de ce projet, il est proposé au conseil municipal d'exonérer totalement le SMPBA du paiement de cette redevance.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne